

Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif - Rapport annuel

Nom de l'entité déclarante	Redevances Aurifères Osisko ltée					
Année de déclaration	Du :	2022-01-01	Au :	2022-09-30	Date de soumission	2023-05-25
Numéro d'identification selon la LMTSE de l'entité déclarante	E491415	<input checked="" type="radio"/> Rapport initial <input type="radio"/> Rapport modifié				
Autres filiales inclus (champ facultatif)						
Rapport non consolidé						
Rapport non substitué						
Par l'entité déclarante						
<p>Conformément aux exigences de la LMTSE et plus particulièrement de l'article 9 correspondant, je certifie que j'ai vérifié l'information contenue dans le rapport en vertu de la LMTSE pour les entités figurant sur la liste ci-dessus. Selon mes connaissances et ayant fait preuve d'une diligence raisonnable, les renseignements contenus dans le rapport en vertu de la LMTSE sont vrais, précis et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.</p>						
Nom complet de l'administrateur ou du représentant de l'entité déclarante	Frédéric Ruel			Date	2023-05-25	
Titre de poste	Chef de la direction financière et vice-président, finances					



Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif - Rapport annuel

Année de déclaration	Du :	2022-01-01	Au :	2022-09-30	Devise du rapport	CAD
Nom de l'entité déclarante	Redevances Aurifères Osisko Ltée					
Numéro d'identification selon la LMTSE de l'entité déclarante	E491415					
Entités filiales déclarantes (si nécessaire)						

Paiements par bénéficiaire

Pays	Nom du bénéficiaire ¹	Départements, agences, etc., des bénéficiaires qui ont reçu des paiements ²	Taxes	Redevances	Frais	Droits découlant de la production	Primes	Dividendes	Paiements pour l'amélioration d'infrastructures	Montant total payé au bénéficiaire	Remarques ³⁴
United States of America	État du Nevada	Nevada Department of Taxation	264,000							264,000	1, 3
Mexico	Gouvernement de mexique	Secrétaire aux Finances et au Crédit public	167,000							167,000	2, 3

Remarques supplémentaires: Paiement reporté en dollars canadiens et converti en dollars canadiens au taux de change de la date du paiement. Le taux de change utilisé est de \$1.00 US = \$1.2828 CA.

Déclaration des paiements du 1er janvier au 30 septembre 2022 : En date du 30 septembre 2022, Redevances Aurifères Osisko Ltée a cessé de consolider Osisko Développement, la direction ayant déterminé qu'Osisko n'était plus en position de contrôle sur Osisko Développement. Par conséquent, Redevances Aurifères Osisko Ltée n'est plus, directement ni par l'intermédiaire d'une filiale contrôlée, engagée dans des activités visées par la définition de « développement commercial de pétrole, de gaz ou de minéraux » à compter du 30 septembre 2022.

Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif - Rapport annuel

Année de déclaration	Du : 2022-01-01	Au : 2022-09-30		
Nom de l'entité déclarante	Redevances Aurifères Osisko ltée		Devise du rapport	CAD
Numéro d'identification selon la LMTSE de l'entité déclarante	E491415			
Entités filiales déclarantes (si nécessaire)				

Paiements par projet

Pays	Nom du projet ¹	Taxes	Redevances	Frais	Droits découlant de la production	Primes	Dividendes	Paiements pour l'amélioration d'infrastructures	Montant total payé par projet	Remarques ²³

Remarques supplémentaires³: